

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 Avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Abderrazak GABSI. et M. Khaled THABET.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	242 678	206 983	35 695	17,2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	63 722	72 662	(8 940)	(12,3%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 792 934	13 830 495	(37 561)	(0,3%)
a- Comptes débiteurs		2 171 597	1 989 768	181 829	9,1%
b- Autres concours à la clientèle		11 130 772	11 375 242	(244 470)	(2,1%)
c- Crédits sur ressources spéciales		366 579	340 300	26 279	7,7%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		123 986	125 185	(1 199)	(1,0%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	144 055	172 626	(28 571)	(16,6%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	5 774 174	4 501 699	1 272 475	28,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	141 814	143 513	(1 699)	(1,2%)
AC7 - Autres actifs	4.7	309 331	379 216	(69 885)	(18,4%)
Total des actifs		20 468 708	19 307 194	1 161 514	6,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 058 727	748 768	309 959	41,4%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	11 886 986	11 023 090	863 896	7,8%
a- Dépôts à vue		3 150 268	2 926 456	223 812	7,6%
b- Autres dépôts et avoirs		8 736 718	8 096 634	640 084	7,9%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	723 675	730 723	(7 048)	(1,0%)
a- Emprunts matérialisés		298 939	394 332	(95 393)	(24,2%)
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		424 736	336 391	88 345	26,3%
PA5 - Autres passifs	4.12	757 659	734 475	23 184	3,2%
Total des passifs		18 464 425	17 443 145	1 021 280	5,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 455 069	1 345 763	109 306	8,1%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 339)	(4 588)	249	5,4%

CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	442	525	(83)	(15,8%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	190 013	159 251	30 762	19,3%
Total des Capitaux propres		2 004 283	1 864 049	140 234	7,5%
Total des capitaux propres et passifs		20 468 708	19 307 194	1 161 514	6,0%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 445 525	1 368 476	77 049	5,6%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		552 112	423 818	128 294	30,3%
b- En faveur de la clientèle		813 258	864 503	(51 245)	(5,9%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	475 072	778 577	(303 505)	(39,0%)
Débiteurs par accréditifs export devises		57 691	15 193	42 498	279,7%
Débiteurs par accréditifs import devises		417 381	763 384	(346 003)	(45,3%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	3 811 828	3 873 154	(61 326)	(1,6%)
Total des passifs éventuels		5 732 425	6 020 207	(287 782)	(4,8%)
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)
Crédits notifiés non utilisés		397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	2 832	-	-
a- Participations non libérées		2 832	2 832	-	-
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		400 416	485 368	(84 952)	(17,5%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%
Total des engagements reçus		9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 617 138	1 355 887	261 251	19,3%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		6 122	3 216	2 906	90,4%
b- Opérations avec la clientèle		1 573 428	1 314 469	258 959	19,7%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		37 588	38 202	(614)	(1,6%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	145 462	151 077	(5 615)	(3,7%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	45 362	45 898	(536)	(1,2%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	349 624	245 038	104 586	42,7%
Total produits d'exploitation bancaire		2 157 586	1 797 900	359 686	20,0%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 170 994)	(900 318)	(270 676)	30,1%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(432 862)	(307 153)	(125 709)	40,9%
b- Opérations avec la clientèle		(698 177)	(558 860)	(139 317)	24,9%
c- Emprunts et ressources spéciales		(39 097)	(33 559)	(5 538)	16,5%
d- Autres intérêts et charges		(858)	(746)	(112)	15,0%
CH2 - Commissions encourues		(6 673)	(7 762)	1 089	(14,0%)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 177 667)	(908 080)	(269 587)	29,7%
Produit Net Bancaire		979 919	889 820	90 099	10,1%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(293 672)	(287 125)	(6 547)	2,3%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(10 959)	(2 102)	(8 857)	421,4%
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 049	832	217	26,1%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(267 022)	(251 743)	(15 279)	6,1%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(95 163)	(91 579)	(3 584)	3,9%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 300)	(14 134)	(1 166)	8,2%
Résultat d'exploitation		298 852	243 969	54 883	22,5%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	19	235	(216)	91,9%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(97 071)	(84 953)	(12 118)	14,3%
Résultat des activités ordinaires		201 800	159 251	42 549	26,7%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(11 787)	-	(11 787)	-
Résultat net de l'exercice		190 013	159 251	30 762	19,3%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 879 867	1 625 659	254 208	15,6%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 204 927)	(888 546)	(316 381)	(35,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 471	(34 129)	37 600	110,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(347 097)	(1 345 528)	998 431	74,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		889 401	1 148 062	(258 661)	(22,5%)
Titres de placement		(1 320)	(2 132)	812	38,1%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(275 433)	(272 325)	(3 108)	(1,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 200)	(293 591)	289 391	98,6%
Impôt sur les bénéfices		(91 381)	(67 736)	(23 645)	(34,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	848 381	(130 266)	978 647	751,3%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		330 439	243 205	87 234	35,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 256 269)	(1 253 892)	(2 377)	(0,2%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(13 601)	(9 779)	(3 822)	(39,1%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(939 431)	(1 020 466)	81 035	7,9%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(41)	(3 357)	3 316	(98,8%)
Emission d'emprunts		-	150 002	(150 002)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(92 303)	(77 735)	(14 568)	(18,7%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		88 139	4 336	83 803	1932,7%
Dividendes versés		(51 195)	(50 772)	(423)	(0,8%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(55 400)	22 474	(77 874)	(346,5%)
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(146 450)	(1 128 258)	981 808	87,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(4 691 800)	(4 545 350)	(146 450)	(3,2%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2023
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 776 487	23 882 435	7,46%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	859 135	4 295 675	1,34%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	8 030 209	40 151 045	12,55%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 175 361	75 876 805	23,71%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 338 726	16 693 630	5,22%
RACHAT ACTIONS PROPRES	530 083	2 650 415	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacateurs
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme y compris les agences de voyage
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services y compris les agences de location de voitures

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- *Autres organismes publics

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- *Particuliers du secteur public : crédits logements
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3,4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion Immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	3,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,50%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TP_{gi} qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TP_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%

Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.9- Faits marquants de l'exercice 2023

Le 19 Décembre 2023, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 850.000 mDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 14.400 mDT dont 349 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 11.984 mDT et 2.068 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 34.517 mDT dont 1.644 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 31.123 mDT et 1.751 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application de la loi n° 13-2023 du 11 décembre 2023 relative à la loi de finances pour l'année 2024, une taxe conjoncturelle a été instauré au profit du budget de l'État pour les années 2024 et 2025 au taux de 4% sur les bénéfiques, due par les banques, établissements financiers et entreprises d'assurance et de réassurance. Le montant dû par la BNA, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 11.094 mDT.

En outre, la loi sus indiquée, prévoit la création d'un fonds national pour la réforme de l'éducation nationale. Ce fonds est financé, entre autres, par le biais d'un prélèvement de 0,25% sur les bénéfiques des banques. Le montant dû par la BNA, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 693 mDT.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 242.678 mDT au 31/12/2023 contre 206.983 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 35.695 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	64 291	55 409	8 882	16,0%
Avoirs en caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
Avoirs chez la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(3 951)	3 951	100,0%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	78 011	56 394	21 617	38,3%
Intérêts à percevoir	27	10	17	170,0%
Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
Avoirs auprès du CCP	83	383	(300)	(78,3%)
Total	242 678	206 983	35 695	17,2%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2023 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2023, un ratio de liquidité de 221,64%.

	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de liquidité	221,64%	176,51%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(3 951)	-	3 951	-	-
Total	(3 951)	-	3 951	-	-

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 63.722 mDT au 31/12/2023 contre 72.662 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 8.940 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	7 190	17 751	(10 561)	(59,5%)
Comptes courants & autres créances	7 189	17 751	(10 562)	(59,5%)
Intérêts à percevoir	1	-	1	-
B - Créances sur les établissements financiers	56 732	59 687	(2 955)	(5,0%)
Comptes courants	2 001	1 327	674	50,8%
Prêts à MLT (*)	54 211	57 682	(3 471)	(6,0%)
Intérêts à percevoir	522	678	(156)	(23,0%)
Total brut	63 922	77 438	(13 516)	(17,5%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(4 776)	4 576	95,8%
Total net	63 722	72 662	(8 940)	(12,3%)

(*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	7 189	1	-	-	-	7 190
Comptes courants & autres créances	7 189	-	-	-	-	7 189
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	42 001	7 990	2 741	4 000	-	56 732
Comptes courants	2 001	-	-	-	-	2 001
Prêts à MLT	40 000	7 470	2 741	4 000	-	54 211
Intérêts à percevoir	-	522	-	-	-	522
Total au 31 décembre 2023	49 190	7 991	2 741	4 000	-	63 922
Total au 31 décembre 2022	59 078	1 138	10 111	7 111	-	77 438

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	7 190	7 190
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	56 732	56 732
Total brut au 31 décembre 2023	-	-	-	63 922	63 922
Total brut au 31 décembre 2022	-	-	-	77 438	77 438

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs au près des corresp en devises)	(4 776)	-	4 576	-	(200)
Total	(4 776)	-	4 576	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2023 à 13.792.934 mDT contre 13.830.495 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 37.561 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 150 727	1 076 864	73 863	6,9%
Comptes débiteurs	191 227	161 366	29 861	18,5%
Autres concours à la clientèle	565 548	549 321	16 227	3,0%
Crédits sur ressources spéciales	260 794	229 607	31 187	13,6%
Intérêts impayés et créances rattachées	141 764	141 854	(90)	(0,1%)
Produits constatés d'avance	(8 606)	(5 284)	(3 322)	(62,9%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 990 889	14 718 975	271 914	1,8%
Comptes débiteurs	2 172 035	1 965 567	206 468	10,5%
Autres concours à la clientèle	12 279 038	12 269 700	9 338	0,1%
Crédits sur ressources spéciales	103 480	109 338	(5 858)	(5,4%)
Intérêts impayés et créances rattachées	509 976	444 450	65 526	14,7%
Produits constatés d'avance	(73 640)	(70 080)	(3 560)	(5,1%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	123 986	125 185	(1 199)	(1,0%)
Encours brut	16 266 143	15 921 565	344 578	2,2%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 709 701)	(1 456 837)	(252 864)	(17,4%)
Provisions sur créances classées	(1 002 539)	(860 937)	(141 602)	(16,4%)
Provisions additionnelles	(435 631)	(375 134)	(60 497)	(16,1%)
Provisions collectives sur créances non classées	(271 531)	(220 766)	(50 765)	(23,0%)
Intérêts et agios réservés	(762 967)	(634 233)	(128 734)	(20,3%)
Sur engagements agricoles	(112 348)	(111 080)	(1 268)	(1,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(650 619)	(523 153)	(127 466)	(24,4%)
Provisions sur Comptes courants assosciés	(541)	-	(541)	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 473 209)	(2 091 070)	(382 139)	(18,3%)
Encours net	13 792 934	13 830 495	(37 561)	(0,3%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 304	55 584
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 780	56 060
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	65 892	66 811
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	68 206	69 125
Total	123 986	125 185

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(860 937)	(215 912)	74 310	-	(1 002 539)
Provisions additionnelles	(375 134)	(99 050)	38 553	-	(435 631)
Provisions collectives	(220 766)	(50 765)	-	-	(271 531)
Total	(1 456 837)	(365 727)	112 863	-	(1 709 701)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	665 109	119 509	160 228	177 306	28 574	1 150 727
Engagements bruts commerciaux et industriels	4 629 050	6 074 877	1 400 229	2 361 760	524 973	14 990 889
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	123 986	-	-	-	-	123 986
Total au 31 décembre 2023	5 418 686	6 194 386	1 560 458	2 539 066	553 547	16 266 143
Total au 31 décembre 2022	4 637 776	6 530 979	1 440 332	2 681 539	630 939	15 921 565

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	142 086	-	-	16 124 057	16 266 143
Provisions sur créances à la clientèle	-	-	-	(1 709 701)	(1 709 701)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(762 967)	(762 967)
Total brut au 31 décembre 2023	142 086	-	-	13 651 389	13 792 934
Total brut au 31 décembre 2022	127 159	-	-	13 703 336	13 830 495

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2023	31/12/2022
Créances éligibles au refinancement	130 829	4 254 460	4 385 289	4 360 613
Créances non éligibles au refinancement	434 719	8 024 578	8 459 297	8 458 408
Total	565 548	12 279 038	12 844 586	12 819 021

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2022	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2023
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 142 065	639 880	(314 962)	100 401	(126 363)	1 441 021
Total	1 142 065	639 880	(314 962)	100 401	(126 363)	1 441 021

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2023, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 21,45% et un ratio Tier One de 17,78%.

	Seuil régl.	31/12/2023	31/12/2022
Ratio de solvabilité	10%	21,45%	19,75%
Tier One	7%	17,78%	15,62%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Classe 0	12 599 331	13 052 153	12 522 645	12 977 736	-	-	(26)	-
Classe 1	1 206 073	1 421 634	1 203 272	1 412 810	-	-	(6 074)	(7 375)
Total créances courantes	13 805 404	14 473 787	13 725 917	14 390 546	-	-	(6 100)	(7 375)
Classe 2	206 829	161 510	206 307	160 755	(20 584)	(7 161)	(12 019)	(35 016)
Classe 3	211 961	119 001	210 752	115 309	(56 150)	(25 168)	(21 877)	(15 780)
Classe 4	3 230 541	2 728 941	2 905 496	2 419 932	(1 393 289)	(1 223 134)	(704 391)	(561 128)
Total créances classées	3 649 331	3 009 452	3 322 555	2 695 996	(1 470 023)	(1 255 463)	(738 287)	(611 924)
Total créances en mDT	17 454 734	17 483 238	17 048 472	17 086 542	(1 470 023)	(1 255 463)	(744 387)	(619 299)
Taux des créances classées	20,91%	17,21%	19,49%	15,78%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés	60,51%	62,05%	64,81%	67,40%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2023, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 271.531 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	509 711	8,25%	6,50%	40,00%	30 063
Industries mécaniques et électriques	690 493	1,61%	2,75%	40,00%	12 043
Industries agroalimentaires	908 905	3,18%	2,25%	40,00%	19 737
Industries pharmaceutiques	14 376	5,11%	0,25%	40,00%	308
Télécom et TIC	5 748	10,74%	0,75%	40,00%	264
Autres industries	566 661	5,21%	3,50%	40,00%	19 736
BTP	327 789	2,40%	6,00%	40,00%	11 011
Tourisme	64 050	16,12%	7,50%	40,00%	6 051
Promotion immobilière	490 904	4,50%	6,50%	30,00%	16 202
Commerce	1 230 431	5,45%	3,00%	40,00%	41 584
Santé	25 870	8,61%	1,00%	40,00%	994
Autres services (hors commerce et santé)	418 043	7,73%	3,75%	40,00%	19 205
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 680 549	0,00%	2,50%	40,00%	56 805
Autres organismes publics	469 532	0,00%	6,00%	40,00%	11 269
Particuliers					
Crédits logements_Privé	257 557	4,40%	1,50%	20,00%	3 038
Consommation_Privé	497 760	5,15%	2,50%	40,00%	15 234
Crédits logements_Public	125 790	0,91%	0,50%	20,00%	354
Consommation_Public	1 145 238	0,92%	0,75%	40,00%	7 631
Total Classes 0 & 1	13 429 408				271 531

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2023, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2023 s'élève à 435.631 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 60.497 mDT par rapport au 31/12/2022 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2023 des dotations complémentaires pour un montant de 99.050 mDT et des reprises pour un montant de 38.553 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2023 (3)	Encours au 31/12/2023 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	2 667	2 385	282
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	21 782	10 086	11 696
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	24 449	12 471	11 978

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2023 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	EI Fouledh
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 702	105 613
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	65 383	116 963	240 220	217 656	119 504
Garanties de l'état au 31/12/2023	5 941 060	5 070 054	-	108 762	229 289	200 992	81 663
Autres Garanties au 31/12/2023	115 650	-	65 000	308	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2023	56 025	-	-	-	-	-	37 842
Classe au 31/12/2023	-	0	0	1	0	(4
Provisions au 31/12/2023	12 746	-	-	-	-	-	-

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 144.055 mDT au 31/12/2023 contre 172.628 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 28.573 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 174.050 mDT au 31/12/2022 à 145.883 au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2023
I- Titres de placement	3 419	1 004	29	290	4 742
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	1	634	-	-	635
Valeurs brutes	1	634	-	-	635
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	939	(316)	-	290	913
Valeurs brutes	1 147	-	-	-	1 147
Provisions	(208)	(316)	-	290	(234)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	2 479	686	29	-	3 194
Valeurs brutes	3 421	686	-	-	4 107
Provisions	(942)	-	29	-	(913)
II- Titres de transactions	169 209	(1 728)	(28 167)	-	139 314
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	169 209	(1 728)	(28 167)	-	139 314
Bons du trésor	174 050	-	(28 167)	-	145 883
Créances et dettes rattachées	(4 841)	(1 728)	-	-	(6 569)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	172 628	(724)	(28 138)	290	144 055

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 5.774.174 mDT au 31/12/2023 contre 4.501.699 mDT au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2023
Valeur brute au 31/12/2023	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Valeur au 1er janvier	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Acquisitions / souscriptions	390	-	351 000	6 000	72 750	-	856 958	1 287 098
Cessions / Remboursement	-	-	(20 074)	-	(10 756)	-	-	(30 830)
Créances rattachées	171	5 555	25 620	-	30 674	15	144 544	206 579
Provisions au 31 décembre 2023	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Provisions au 1er janvier	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Dotations	(5 871)	-	-	(1 076)	(12 247)	-	-	(19 194)
Reprises	4 144	-	-	45	4 045	-	-	8 234
Valeur nette au 31/12/2023	194 325	80 555	656 797	58 977	460 075	21 920	4 301 524	5 774 174
Valeur brute au 31/12/2022	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Créances rattachées	575	6 755	11 525	-	25 181	15	135 363	179 414
Provisions au 31/12/2022	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Valeur nette au 31/12/2022	196 066	81 755	311 776	54 008	400 790	21 920	3 435 385	4 501 699

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	97 130	96 740	390	0,4%
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	254 536	254 146	390	0,2%

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023	Provisions	Valeur nette au 31/12/2023
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SOJET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
AMI	52,16%	98 808	-	-	98 808	(24 114)	74 694
SIMPAR	38,56%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,00%	75	390	-	465	(85)	380
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETS	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	26,33%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		139 444	390	-	139 834	(24 468)	115 366
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 602)	4 816
CAP Bank	0,00%	-	-	-	-	-	-
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	(1 286)	27 326
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		40 030	-	-	40 030	(5 888)	34 142
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 548)	1 507
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 527)	1 154
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SOJEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(919)	179
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	(375)	351
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	-	2 250
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(3 914)	2 790
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(227)	73
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	(146)	2 107
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-

TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	3,29%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(164)	36
SOSESIB	4,00%	200	-	-	200	(69)	131
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(74)	25
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(83)	351
STB	0,02%	208	-	-	208	(88)	120
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 579	-	-	65 579	(20 932)	44 647
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		254 146	390	-	254 536	(60 382)	194 155
Créances rattachées							170
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 146	390	-	254 536	(60 382)	194 325

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2023 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Rembour- sements	Moins-values /	Encours brut 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	-	-	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	(239)	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	(94)	(156)	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	(130)	(30)	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	(160)	(32)	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(845)	(11)
Fonds géré 12	2008	8 500	(2 527)	-	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	(1 388)	-	17 722	(10 305)	7 417

Fonds géré 14	2010	15 000	(2 703)	-	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	(30)	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	(320)	-	3 900	(2 966)	934
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	(565)	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	(200)	-	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	(2 400)	-	2 700	(1 170)	1 530
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(651)	3 349
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(6 056)	2 944
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(708)	24 292
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 997)	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(370)	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(305)	19 695
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(134)	29 866
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(240)	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(497)	24 503
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
Total (net de provisions)		580 857	(10 756)	(1 991)	507 210	(77 809)	429 399
Créances rattachées							30 676
Total (net de provisions y compris c reances rattachées)		580 857	(10 756)	(1 991)	507 210	(77 809)	460 075

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2023 à 77.809 mDT, soit une variation nette de 8.202 mDT par rapport au 31/12/2022, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2023, de dotations complémentaires pour un montant de 12.247 mDT et de reprises pour un montant de 4.045 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2023, une valeur brute de 323.780 mDT et des amortissements et des provisions de 181.966 mDT soit une valeur nette de 141.814 mDT contre 143.513 mDT au 31/12/2022, ce qui représente environ 0,69% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	38 488	2 745	-	-	41 233
Logiciels	37 394	2 697	-	248	40 339
Logiciels en cours	1 094	48	-	(248)	894
Amortissements	(33 351)	(2 939)	-	-	(36 290)
Logiciels	(33 351)	(2 939)	-	-	(36 290)
Total net (1)	5 137	(194)	-	-	4 943
Immobilisations corporelles	271 691	61 376	-	(50 520)	282 547
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	101 037	98	-	2 858	103 993
Agencements, aménagements et installations	74 739	822	-	295	75 856
Matériel de transport	4 812	1 673	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	72 090	3 315	-	-	75 405
Immobilisations en cours	8 023	4 948	-	(3 153)	9 818
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
Amortissements	(131 811)	(12 362)	-	-	(144 173)
Constructions	(35 666)	(1 911)	-	-	(37 577)
Agencements, aménagements et installations	(37 726)	(5 005)	-	-	(42 731)
Matériel de transport	(2 823)	(718)	-	-	(3 541)
MMB et Matériel Informatique	(55 596)	(4 728)	-	-	(60 324)

Dépréciations	(1 503)	-	-	-	(1 503)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
AAI en cours	(322)	-	-	-	(322)
Constructions en cours	(197)	-	-	-	(197)
Autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	138 377	49 014	-	(50 520)	136 871
Total général (1)+(2)	143 513	48 820	-	(50 520)	141 814

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2023 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 309.331 mDT au 31/12/2023 contre 379.216 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	143 906	227 734	(83 828)	(36,8%)
Débiteurs divers	4 124	5 057	(933)	(18,4%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	72 205	56 420	15 785	28,0%
Impôts exigibles - Actif	10 713	4 745	5 968	125,8%
Commissions de gestion à percevoir	31 211	27 926	3 285	11,8%
Ajustements devises actifs	1 394	3 514	(2 120)	(60,3%)
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	6 741	6 057	684	11,3%
Charges payées d'avance	470	6 071	(5 601)	(92,3%)
Comptes d'attente actifs	635	922	(287)	(31,1%)
Comptes de régularisation	4 840	107 374	(102 534)	(95,5%)
Comptes monétiques	726	1 014	(288)	(28,4%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	19 596	20 130	(534)	(2,7%)
Affaires litigieuses & remises égarées	25 078	23 640	1 438	6,1%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	1 998	691	1 307	189,1%
Produits à recevoir	440	463	(23)	(5,0%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-

Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 496)	(37 521)	25	0,1%
Autres	165 425	151 482	13 943	9,2%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	72 700	73 616	(916)	(1,2%)
Stock cartes de retrait	1 881	2 044	(163)	(8,0%)
Dotations timbres postes	212	413	(201)	(48,7%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	63	47	16	34,0%
Dépôts et cautionnements	177	177	-	-
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 870	(1)	(0,0%)
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 529	4	0,0%
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	25 529	100,0%
Autres comptes d'actif	89	1 445	(1 356)	(93,8%)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 124)	(6 155)	(8 969)	(145,7%)
Total Net	309 331	379 216	(69 885)	(18,4%)

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2023, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 19.596 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 105.346 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2022	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2023
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 521)	(1 259)	1 284	-	(37 496)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-	25 529	-	-
Provisions sur autres éléments d'actif	(6 155)	(8 969)	-	-	(15 124)
Total des provisions	(69 266)	(10 228)	26 813	-	(52 681)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 897
Total	79 869	79 870

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	11 270
Total	25 533	25 529
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)
Total	25 533	-

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.037.378 mDT au 31/12/2023 contre 4.206.089 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 168.711 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	65	576	(511)	(88,7%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 033 000	4 202 000	(169 000)	(4,0%)
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	4 313	3 513	800	22,8%
Total	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.058.727 mDT au 31/12/2023 contre 748.768 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 309.959 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 056 581	745 987	310 594	41,6%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 146	2 781	(635)	(22,8%)
Total	1 058 727	748 768	309 959	41,4%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes à vue	15 975	22 040	(6 065)	(27,5%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	719 248	304 251	42,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	5 539	11 445	206,6%
Intérêts à payer	2 269	1 941	328	16,9%
Total	1 058 727	748 768	309 959	41,4%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	15 975	-	-	-	-	15 975
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 023 499	-	-	-	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	-	-	-	16 984
Intérêts à payer	-	2 269	-	-	-	2 269
Total	15 975	1 042 752	-	-	-	1 058 727

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	15 975	15 975
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 023 499	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	16 984	16 984
Intérêts à payer	-	-	-	2 269	2 269
Total	-	-	-	1 058 727	1 058 727

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.886.986 mDT au 31/12/2023 contre 11.023.090 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 863.896 mDT, soit un taux d'accroissement de 7,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts en dinars	11 083 086	10 266 510	816 576	8,0%
Dépôts à vue en dinars	2 686 824	2 507 272	179 552	7,2%
Dépôts d'épargne en dinars	3 867 933	3 570 842	297 091	8,3%
Bons de caisse en dinars	44 164	39 726	4 438	11,2%
Comptes à terme en dinars	232 949	228 893	4 056	1,8%
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 040 144	1 771 162	268 982	15,2%
Certificats de dépôt en dinars	1 422 000	1 418 500	3 500	0,2%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	789 072	730 115	58 957	8,1%

Dépôts en devises	750 395	677 568	72 827	10,7%
Dépôts à vue en devises	452 178	404 203	47 975	11,9%
Bons de caisse en devises	21 838	18 587	3 251	17,5%
Comptes à terme en devises	88 216	89 731	(1 515)	(1,7%)
Comptes de placement en devises	154 171	137 047	17 124	12,5%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	33 992	28 000	5 992	21,4%
Dettes rattachées	53 505	79 012	(25 507)	(32,3%)
Intérêts à payer sur dépôts à vue	11 267	14 981	(3 714)	(24,8%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	2 392	1 081	1 311	121,3%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	55 162	44 397	10 765	24,2%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 901	66 555	(2 654)	(4,0%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(79 217)	(48 002)	(31 215)	(65,0%)
Total	11 886 986	11 023 090	863 896	7,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 343 829	1 341 851	2 170 721	226 685	-	11 083 086
Dépôts en devises	452 178	112 312	154 290	31 615	-	750 395
Dettes rattachées	-	53 505	-	-	-	53 505
Total	7 796 007	1 507 668	2 325 011	258 300	-	11 886 986

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	241 261	58 000	-	10 783 825	11 083 086
Dépôts en devises	-	-	-	750 395	750 395
Dettes rattachées	-	-	-	53 505	53 505
Total	241 261	58 000	-	11 587 725	11 886 986

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 723.675 mDT au 31/12/2023 contre 730.723 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts matérialisés	298 939	394 332	(95 393)	(24,2%)
Emprunts obligataires	288 207	380 510	(92 303)	(24,3%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	10 732	13 822	(3 090)	(22,4%)
Ressources spéciales (*)	424 736	336 391	88 345	26,3%
Ressources extérieures	166 308	89 291	77 017	86,3%
Ressources budgétaires	275 717	267 603	8 114	3,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(18 136)	(21 144)	3 008	14,2%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	847	641	206	32,1%
Total	723 675	730 723	(7 048)	(1,0%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	31 626	11 589	-	255 724	298 939
Emprunts obligataires	28 931	11 166	-	248 110	288 207
Intérêts à payer emprunts obligataires	1 073	423	-	9 236	10 732
Ressources spéciales	-	-	-	424 736	424 736
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	148 172	148 172
Ressources budgétaires	-	-	-	275 717	275 717
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	847	847
Total	31 626	11 589	-	680 460	723 675

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2023 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 973

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 757.659 mDT au 31/12/2023 contre 734.475 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 23.184 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Etat, impôts et taxes	40 551	37 454	3 097	8,3%
Impôts sur les sociétés	97 071	86 609	10 462	12,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	22 881	9 898	12 983	131,2%
Organismes sociaux	52 988	52 718	270	0,5%
Comptes d'ajustement devises passifs	7 022	3 219	3 803	118,1%
Devises reçues en instance d'affectation	14 381	16 163	(1 782)	(11,0%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 240)	(1 098)	(142)	(12,9%)
Congés à payer	14 333	13 404	929	6,9%
Produits perçus d'avance	8 923	9 658	(735)	(7,6%)
Excédents de caisse	9 645	8 006	1 639	20,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	49 182	74 790	(25 608)	(34,2%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-

Comptes liés à la compensation passifs	105 346	153 842	(48 496)	(31,5%)
Comptes de régularisation	36 960	15 757	21 203	134,6%
Comptes Etatiques créditeurs	894	899	(5)	(0,6%)
Créditeur divers	66 838	42 773	24 065	56,3%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 085	6 678	407	6,1%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 399	25 537	862	3,4%
Fournisseurs d'immobilisations	625	682	(57)	(8,4%)
Provisions pour passifs et charges	52 204	31 915	20 289	63,6%
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	644	-	644	-
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	8 942	8 528	414	4,9%
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	5 699	-	5 699	-
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 244	-	-
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	3 821	2 751	1 070	38,9%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	31 854	19 392	12 462	64,3%
Total	757 659	734 475	23 184	3,2%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2023 s'élève à 8.942 mDT contre 8.528 mDT au 31/12/2022.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé : 3%
- Taux d'actualisation financière : 9,5%
- Espérance de vie : 74,5 ans pour les hommes
78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA : 580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.004.283 mDT au 31/12/2023 contre 1.864.049 mDT au 31/12/2022 , soit une augmentation de 140.234 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2023
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	487 540	28 000	-	-	-	-	-	515 540
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	495 791	80 000	-	-	-	-	-	575 791
Actions propres	(4 588)	-	-	(41)	290	-	-	(4 339)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	45 489	-	-	-	-	-	1 306	46 795
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	525	51 251	(51 335)	-	-	-	1	442
Résultat net de l'exercice	159 251	(159 251)	-	-	-	190 013	-	190 013
Total	1 864 049	-	(51 335)	(41)	290	190 013	1 307	2 004 283

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Prêts Faps CT Exceptionnels	664	527
Prêts Faps Soins	1 104	998
Prêts Faps MT Mariage	88	118
Prêts Faps Aménagement	516	355
Prêts Faps MT Voiture	873	982
Crédits FAPS LT	29 424	28 052
Liquidité	14 126	14 456
Réserve pour Fonds Social	46 795	45 489

4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	190 013	159 251	30 762	16,2%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	530 083	524 833	5 250	1,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Bénéfices revenant aux actions propres	1 574	1 306	268	17,0%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,994	2,493	0,500	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.445.525 mDT au 31/12/2023 contre 1.368.476 mDT au 31/12/2022. Il se décompose comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	552 112	423 818	128 294	30,3%
Contre garanties	401 000	265 000	136 000	51,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	61 112	82 018	(20 906)	(25,5%)
Cessions de créances	90 000	76 800	13 200	17,2%
b- En faveur de la clientèle	813 258	864 503	(51 245)	(5,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	76 582	90 283	(13 701)	(15,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	60 082	98 564	(38 482)	(39,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	25 000	31 691	(6 691)	(21,1%)
Débiteurs par cautions fiscales	68 475	93 952	(25 477)	(27,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	578 545	533 528	45 017	8,4%
Avals billets de trésorerie	1 050	16 234	(15 184)	(93,5%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 524	251	3 273	1304,0%
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 445 525	1 368 476	77 049	5,6%

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	552 112	552 112
b- En faveur de la clientèle	567	-	-	812 691	813 258
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	567	-	-	1 444 958	1 445 525

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 475.072 mDT au 31/12/2023 contre 778.577 au 31/12/2022. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	387	-	-	416 994	417 381
Crédits documentaires Export	-	-	-	57 691	57 691
Total	387	-	-	474 685	475 072

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 3.811.828 mDT au 31/12/2023 contre 3.873.154 mDT au 31/12/2022. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de créances	2 082 649	2 143 975	(61 326)	(2,9%)
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	3 811 828	3 873 154	(61 326)	(1,6%)

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	19 706	15 549	4 157	26,7%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	19 706	15 549	4 157	26,7%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	179 258	216 994	(37 736)	(17,4%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	179 258	216 994	(37 736)	(17,4%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
Total	397 584	482 536	(84 952)	(17,6%)

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	19 706	19 706
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	19 706	19 706
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	30 635	-	-	148 623	179 258
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	30 635	-	-	148 623	179 258
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	198 620	198 620
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	198 620	198 620
Total	30 635	-	-	366 949	397 584

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2023 (1)-(2)	Montant non libéré 2022
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
Total	7 328	4 496	2 832	2 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2023 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Garanties reçues des banques	268 817	-	268 817	279 502	(10 685)	(3,8%)
Garanties reçues de l'État	5 980 242	471 203	6 451 445	6 047 906	403 539	6,7%
Fonds Budgétaires & Dotation	79 486	326 775	406 261	379 094	27 168	7,2%
SOTUGAR	25 937	25 385	51 322	54 097	(2 775)	(5,1%)
FNG	15 140	35 352	50 492	42 684	7 808	18,3%
FGIC	-	266	266	266	-	-
FNE	-	86	86	88	(2)	(2,2%)
Garanties de l'État	5 859 682	83 339	5 943 021	2 716 266	3 226 755	118,8%
Garanties reçues de la clientèle	1 005 431	1 343 040	2 348 471	2 168 201	180 270	8,3%
Garanties Hypothécaires	845 362	1 310 475	2 155 837	1 708 580	447 257	26,2%
Garanties financières	160 069	32 565	192 634	1 243 603	(1 050 969)	(84,5%)
Total	7 254 490	1 814 243	9 068 733	8 495 609	573 124	6,7%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.617.138 mDT au 31/12/2023 contre 1.355.887 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,3%. Ils s'analysent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 122	3 216	2 906	90,4%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	768	561	207	36,9%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 579	834	2 745	329,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 472	1 941	(469)	(24,2%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	303	(120)	423	352,5%
Opérations avec la clientèle	1 573 428	1 314 469	258 959	19,7%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	304 635	307 626	(2 991)	(1,0%)
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 268 793	1 006 843	261 950	26,0%
Autres intérêts et revenus assimilés	37 588	38 202	(614)	(1,6%)
Total	1 617 138	1 355 887	261 251	19,3%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 145.462 mDT au 31/12/2023 contre 151.077 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	70 575	78 028	(7 453)	(9,6%)
Commissions en produits sur opérations monétiques	15 199	15 276	(77)	(0,5%)
Commissions en produits sur opérations de change	1 590	1 551	39	2,5%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	6 842	4 711	2 131	45,2%
Commissions en produits sur location de coffres forts	52	54	(2)	(3,7%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 965	25 380	(1 415)	(5,6%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 771	2 094	677	32,3%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	660	368	292	79,3%
Commissions en produits diverses	23 808	23 615	193	0,8%
Total	145 462	151 077	(5 615)	(3,7%)

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 45.362 mDT au 31/12/2023 contre 45.898 mDT au 31/12/2022 soit une régression de 536 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2023	2022	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	14 394	4 335	10 059	232,0%
Intérêts nets sur bons de trésor	14 394	4 335	10 059	232,0%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	(95)	312	(407)	(130,4%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	191	83	108	130,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(316)	(33)	(283)	(857,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	30	262	(232)	(88,5%)
Gains nets sur opérations de change	31 063	41 251	(10 188)	(24,7%)
Résultat sur opérations de change	27 761	34 763	(7 002)	(20,1%)
Commissions sur change manuel	3 302	6 488	(3 186)	(49,1%)
Total	45 362	45 898	(536)	(1,2%)

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 349.624 mDT au 31/12/2023 contre 245.038 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 42,7%. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	270 312	196 090	74 222	37,9%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	1 475	892	583	65,4%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	2 018	1 828	190	10,4%
Revenus des titres de participation Autres	4 894	4 645	249	5,4%
Revenus des titres participatifs	7 168	6 365	803	12,6%
Revenus des obligations	41 564	18 319	23 245	126,9%
Revenus des fonds gérés	22 193	16 899	5 294	31,3%
Total	349 624	245 038	104 586	42,7%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.170.994 mDT au 31/12/2023 contre 900.318 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 30,1% . Ils s'analysent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(432 863)	(307 153)	(125 710)	40,9%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(428 836)	(296 801)	(132 035)	44,5%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 319)	(867)	(1 452)	167,5%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(740)	(1 990)	1 250	(62,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(968)	(7 495)	6 527	(87,1%)
Opérations avec la clientèle	(698 177)	(558 859)	(139 318)	24,9%
Intérêts sur comptes à vue	(63 479)	(67 167)	3 688	(5,5%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(256 816)	(190 888)	(65 928)	34,5%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(377 882)	(300 804)	(77 078)	25,6%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(39 097)	(33 559)	(5 538)	16,5%
Autres intérêts et charges assimilés	(857)	(747)	(110)	14,7%
Total	(1 170 994)	(900 318)	(270 676)	30,1%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 293.672 mDT au 31/12/2023 contre 287.125 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 6.547 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(310 895)	(248 717)	(62 178)	25,0%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(215 913)	(167 833)	(48 080)	28,6%
Dotations aux provisions additionnelles	(99 050)	(84 574)	(14 476)	17,1%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(50 765)	(46 095)	(4 670)	10,1%
Reprises de provisions pour créances douteuses	50 349	31 189	19 160	61,4%
Reprise de provisions additionnelles	19 408	16 485	2 923	17,7%
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	43 107	223 915	(180 808)	(80,7%)
Pertes sur créances cédées et radiées	(47 998)	(241 329)	193 331	(80,1%)
Autres créances passées en pertes	(6 671)	(1 887)	(4 784)	253,5%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	5 173	3 192	1 981	62,1%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	4 467	20 227	(15 760)	(77,9%)
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	(541)	-	(541)	-
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(14 970)	(2 544)	(12 426)	488,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	2 509	537	1 972	367,2%
Dotation nette pour risques et charges	17 223	(38 408)	55 631	(144,8%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(19 066)	(39 553)	20 487	(51,8%)
Reprises de provisions pour risques et charges	36 289	1 145	35 144	3069,3%
Total	(293 672)	(287 125)	(6 547)	2,3%

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 10.959 mDT au 31/12/2023 contre une perte de 2.102 mDT au 31/12/2022. Il se détaille comme suit:

	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(5 870)	(991)	(4 879)	492,3%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(12 247)	(6 633)	(5 614)	84,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(1 076)	(503)	(573)	113,9%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	4 144	1 220	2 924	239,7%
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 045	2 378	1 667	70,1%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	45	1 443	(1 398)	(96,9%)
Total	(10 959)	(2 102)	(8 857)	421,4%

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 267.022 mDT au 31/12/2023 contre 251.743 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 6,1%. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Salaires	(185 751)	(172 396)	(13 355)	7,7%
Charges sociales et fiscales	(57 517)	(52 390)	(5 127)	9,8%
Autres charges du personnel	(18 191)	(15 364)	(2 827)	18,4%
Charges sur assurance collectives et IDR	(4 634)	(10 927)	6 293	(57,6%)
Charges sur congés à payer	(929)	(666)	(263)	39,5%
Total	(267 022)	(251 743)	(15 279)	6,1%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 95.163 mDT au 31/12/2023 contre 91.579 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 3,9%. Elles se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(92 243)	(86 745)	(5 498)	6,3%
Loyers et charges locatives	(2 883)	(2 148)	(735)	34,2%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(6 794)	(9 136)	2 342	(25,6%)
Primes d'assurances	(1 445)	(1 218)	(227)	18,6%
Impôts et taxes	(5 566)	(4 790)	(776)	16,2%
Fournitures de bureau	(3 786)	(2 608)	(1 178)	45,2%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 951)	(2 377)	(574)	24,1%
Missions et réceptions	(567)	(593)	26	(4,4%)
Dons et cotisations	(391)	(220)	(171)	77,7%
Jetons de présence	(398)	(494)	96	(19,4%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 256)	(2 094)	(162)	7,7%
Travaux exécutés par des tiers	(8 625)	(6 325)	(2 300)	36,4%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 769)	(2 913)	144	(4,9%)
Frais de publicité	(5 070)	(5 720)	650	(11,4%)
Transports et déplacements	(9 365)	(8 319)	(1 046)	12,6%
Participation au budget de l'APTBEF	(741)	(583)	(158)	27,1%
Documentation centrale	(1 108)	(1 009)	(99)	9,8%
Frais de contrôle médical	(177)	(353)	176	(49,9%)
Frais de formation et d'inscription	(943)	(1 329)	386	(29,0%)
Contribution au fonds de garantie bancaire	(25 314)	(24 618)	(696)	2,8%

Contribution sociale de solidarité	(11 094)	(9 898)	(1 196)	12,1%
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 920)	(4 834)	1 914	39,6%
Total	(95 163)	(91 579)	(3 584)	3,9%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent un gain de 19 mDT au 31/12/2023 contre un gain de 235 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	52	284	(232)	(81,7%)
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	-	(10)	10	100,0%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Pénalités et amendes fiscales	(24)	(30)	6	20,0%
Total	19	235	(216)	(91,9%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit :

	2023	2022	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(11 094)	-	(11 094)	-
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	(693)	-	(693)	-
Total	(11 787)	-	(11 787)	-

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 848.381 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 674.940 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 347.097 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 889.401 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 275.433 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 4.200 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023 un flux de trésorerie net négatif de 939.431 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 330.439 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.256.269 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 13.601 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net négatif de 55.400 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 92.303 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 88.139 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 51.195 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.691.800 mDT au 31/12/2023 contre aussi un solde négatif de 4.545.350 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2023:

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	94 567	107 047	(12 480)	(11,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	64 291	55 409	8 882	16,0%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
- Avoirs en CCP	83	383	(300)	(78,3%)
- Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
- Correspondants débiteurs en dinars	9 190	19 078	(9 888)	(51,8%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(14 729)	(13 923)	(806)	(5,8%)
Liquidités en devises :	141 299	100 914	40 385	40,0%
- Caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
- Avoirs à la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
- Correspondants débiteurs en devises	78 011	56 394	21 617	38,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(1 246)	(8 118)	6 872	84,7%
Emprunts en dinars	(5 056 499)	(4 921 246)	(135 253)	(2,7%)
Emprunts en devises	(17 049)	(6 115)	(10 934)	(178,8%)
Placements inférieurs à 3 mois	145 882	174 050	(28 168)	(16,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2023	(4 691 800)	(4 545 350)	(146 450)	(3,2%)

8- Autres informations

La BNA BANK fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la BNA BANK. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des États Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	14 400	349	14 052
Total	14 400	349	14 052

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 283.197 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
Assurance "AMI"	Compte de Placement	FILIALE	75 000
Assurance "AMI"	Certificat de dépôt	FILIALE	65 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	44 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 500
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	65 369
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	869
SVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	3 500
SVIA	Compte de Placement	FILIALE	1 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 800
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	3 409
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	500
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	11 750
Total			283 197

3- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, l'assurance AMI, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 1.533 mDT.

4- Au cours de l'année 2018, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société AMI pour une valeur de 35 MD.

Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société AMI pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 75 MD au 31/12/2023.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 170)	1 530
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(651)	3 349
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(6 056)	2 944
Total		23 000	19 105	(10 147)	8 958

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 506.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	-50
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	0
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(845)	-11
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 305)	7 417
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 966)	934
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	--	24 292
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	--	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	--	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	--	19 695
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	--	29 866
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	--	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	--	24 503
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	--	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
Total		506 957	437 205	(66 764)	370 441

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2023 s'élèvent à 3.155 mD.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2023 s'élève à 377mD;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2023 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total					44 615

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2023 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.541mD.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2023 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
SICAR INVEST	9 582	5 000	-	956	-	400	-	1 863
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	4 000	-	331	466
TUNIS-RE	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
AMI	15 000	4 800	2 000	2 800	-	-	-	2 587
SICAF PARTICIPATIONS	-	-	-	-	-	-	-	6
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
Total	29 582	12 300	2 800	4 956	4 400	1 600	397	6 152

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
TUNIS-RE	6 000	10 435
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 913
Total	14 000	24 349

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2023 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2023		Intérêts de l'exercice 2023	
	Débitéur	Crédéteur	Encaissés	Servis
SIMPAR	-	649	112	-
SIVIA	-	2 359	-	-
ESSOUKNA	-	1 510	13	-
AGRO-SERVICES	-	623	-	1
TIS	80	-	57	-
BNA CAPITALUX	-	1 474	-	58
LES ŒILLETES	1	-	1	-
SOFINREC	-	1 453	-	-
POS	-	195	-	13
SOGEST	2 000	-	260	-
EL MEDINA	-	1 014	130	-
SICAR INVEST	-	283	-	-
SOIVM SICAF	-	11	-	-
SICAV BNA	-	59	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	4	-	-
SODET SUD	-	10	-	-
TUNIS-RE	-	5 160	-	-
ZIED	-	-	-	-
AMI	-	1 222	-	106
GENERALE DES VENTES	-	41	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2023 , un montant de 134.997 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	36 823
LES ŒILLETES	9 180
ESSOUKNA	21 322
SIVIA	27 785
EL MADINA	35 433
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	2 050
TIS	346
Total	134 997

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
CTAMA	2 000	3 478
Total	2 000	3 478

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des risques divers. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 964 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 4.488 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7.459 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 171.895 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	15 395
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
Total			171 895

7- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2023, comme suit :

Partie liée	Solde au	
	Débit	Créditeur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES	-	7 909

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2023 à 275.717 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 2 004 283 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 190 013 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 762 600 KDT (soit 81,69% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 16 266 143 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 710 242 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 762 967 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 5 774 174 KDT au 31 décembre 2023 et représente un poste important du bilan (28,21% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023 (soit environ 31% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 649 280 KDT au 31 décembre 2023. Ils ont connu une hausse de 301 980 KDT (+6,33%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (4 691 800) KDT au 31 décembre 2023, contre (4 545 350) KDT au 31 décembre 2022. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la Banque au 31 décembre 2023, totalisent 3 192 218 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (ETAP, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULADH, OCT, etc.) envers la Banque qui totalisent 1 372 301 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 195 095 KDT (+16,57%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 986 656 KDT au 31 décembre 2023, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 871 006 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par la Banque totalisent 316 874 KDT au 31 décembre 2023 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, CTF, SRTGN, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 203 855 KDT et 221 112 KDT au 31 décembre 2023, après l'opération d'augmentation de capital (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2023 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la Banque a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons

qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque.

- 3) La Note 8 des états financiers indique que la Banque fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ne sont pas encore notifiés à la Banque à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par la Banque au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés

comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023

1) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	14 400	348	14 052
Total en KDT	14 400	348	14 052

2) Enveloppe de fonds gérés confiée à la filiale SICAR INVEST

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque signée avec la filiale SICAR INVEST au cours des exercices précédents, telle qu'amendée par l'avenant du 31 décembre 2022, la BNA Bank a confié à cette filiale financière la gestion d'une nouvelle enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche au cours de l'exercice 2023, d'un montant global de 72 750 KDT s'analysant comme suit :

Fonds géré	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750
Total en KDT		72 750	72 750

3) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 274 038 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2023
AMI Assurances	Compte de placement	Filiale	75 000
AMI Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	65 500
Tunis Re	Compte de placement	Entreprise associée	44 500
Tunis Re	Certificat de dépôt	Entreprise associée	4 500
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	65 369
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	869
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	3 500
SIVIA	Compte de placement	Filiale	1 500
GEVE	Compte de placement	Entreprise associée	3 800
SOFINREC	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	500
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
Total en KDT			274 038

4) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 171 895 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	15 395
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
Total en KDT			171 895

5) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir divers risques

La BNA Bank a conclu avec la CTAMA Assurances, le 10 avril 2023, un contrat d'assurance destiné à couvrir divers risques : globale banque, flotte automobile, vol et incendie, assurance individuelle, assurance groupe, etc.

La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 KDT.

6) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2023, s'élève à 4 722 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 446 KDT au 31 décembre 2023, dont un montant de 25 533 KDT sur fonds propres et ressources extérieures. La convention de prise en charge par l'État, concernant notamment les crédits agricoles accordés sur fonds propres et ressources extérieures, a été signée entre la BNA Bank et l'État le 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties jusqu'à ce jour. À cet effet, une demande de remboursement a été déposée par la BNA Bank en date du 1^{er} mars 2024. Signalons, enfin, que le remboursement du principal desdits crédits agricoles abandonnés devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999. L'encours brut de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2023.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 274 724 KDT au 31 décembre 2023. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2023, totalisent 2 765 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2023, seuls le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « *Cautions, avals et autres garanties donnés* » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égal montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « *Engagements hors bilan* » au 31 décembre 2023.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;

- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total des dites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329 592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2023, s'élève à 24 449 KDT.

7) Contrat d'assurance conclu avec la filiale AMI Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, le 1^{er} juin 2022 auprès de sa filiale AMI Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 1 533 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2023 s'élève à 4 488 KDT.

9) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. Le montant décaissé par la Banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7 459 KDT.

10) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la	Loyer HT 2023
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	11 193
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	9 860
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total en DT					36 497

11) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2023, un solde cumulé (net de provisions) de 8 958 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provision	Encours net au 31/12/2023
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 470	(892)	578
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	1 935	(1 378)	557
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	2 700	(1 170)	1 530
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(651)	3 349
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(6 056)	2 944
Total en KDT		23 000	19 105	(10 147)	8 958

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1^{er} octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties au cours des exercices précédents, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de ladite convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche, d'un montant cumulé de 506 957 KDT (dont un montant de 72 750 KDT confié en 2023 au titre de l'exercice 2022). La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

<i>Fonds gérés</i>	<i>Année de souscription</i>	<i>Montant souscrit</i>	<i>Encours brut au 31/12/2023</i>	<i>Provision</i>	<i>Encours net au 31/12/2023</i>
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 987)	488
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 247)	196
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 823)	667
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 469)	254
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(657)	172
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 931)	106
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(845)	(11)
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 421)	1 018
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 305)	7 417
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 310)	3 716
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 966)	934
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 999)	3 291
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 400	(2 582)	2 818
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 404)	4 596
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	8 500	(715)	7 785
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 153)	1 847
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 306)	18 694
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	20 000	(1 406)	18 594
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	20 000	(3 686)	16 314
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	-	24 292
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(695)	24 305
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	-	21 003
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	-	19 630
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	-	19 695
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	29 866
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	-	10 510
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	24 503
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	-	39 984
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750	-	32 750
Total en KDT		506 957	437 205	(66 764)	370 441

Au cours de l'exercice 2023, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 155 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

12) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2023. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provision	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

13) Conventions conclues avec Placement obligatoire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligatoire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligatoire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 377 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

14) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;

- Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

15) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 au comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01/02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
SICAR INVEST	9 582	5 000	-	956	-	400	-	1 863
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	4 000	-	331	466
Tunis Re	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
AMI Assurances	15 000	4 800	2 000	2 800	-	-	-	2 587
SICAF Participations BNA	-	-	-	-	-	-	-	6
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
Total en KDT	29 582	12 300	2 800	4 956	4 400	1 600	397	6 151

16) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit (en KDT) :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2022-01	Intérêts 2023
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

17) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2023
Tunis Re	6 000	10 435
AMI Assurances	8 000	13 913
Total en KDT	14 000	24 348

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2023
CTAMA Assurances	2 000	3 478
Total en KDT	2 000	3 478

18) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2023, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2023		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2023	
	<i>Débiteurs</i>	<i>Créditeurs</i>	<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	-	649	112	-
SIVIA	-	2 359	-	-
ESSOUKNA	-	1 510	13	-
Agro-Services	-	623	-	1
TIS	80	- 57		-
BNA Capitaux	-	1 474	-	58
Les Œillets	1	-	1	-
SOFINREC	-	858	-	-
Placement Obligataire SICAV	-	195	-	13
SOGEST	2 000	-	260	-
EL MEDINA	-	943	130	-
SICAR INVEST	-	283	-	-
SOVIM SICAF	-	11	-	-
SICAV BNA	-	59	-	-
SICAF Participations BNA	-	4	-	-
SODET Sud	-	10	-	-
Tunis Re	-	5 160	-	-
AMI Assurances	-	5 277	-	106
GEVE	-	41	-	-
Total en KDT	2 081	19 456	573	178

19) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 127 259 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours au 31/12/2023
SIMPAR	36 823
Les Cèllets	10 576
ESSOUKNA	21 322
SIVIA	27 785
EL MEDINA	26 299
SOGEST	55
SODET Sud	2 003
SOFINREC	2 050
TIS	346
Total en KDT	127 259

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

2) Éléments de rémunération et avantages des Directeurs Généraux Adjointes

Les deux Directeurs Généraux Adjointes de la Banque ont été nommés par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2021, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 17 novembre 2021.

La rémunération de chaque Directeur Général Adjoint se compose de 12 salaires mensuels, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et une prime variable fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et dont le montant varie entre 0 DT et 35 000 DT en fonction des objectifs atteints), de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 mai 2023, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par session pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT, en net, par session pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 428 750 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	350 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	78 750
Total en DT	428 750

4) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général (du 01/01 au 30/04/2023)		DGA Exploitation (DG par intérim)		DGA Support & Transformation Digitale	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	283 805	-	443 070	53 035	488 149	53 035
Avantages postérieurs à l'emploi	75 268	-	19 863	-	26 824	-
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	339 733	-	-	-	-	-
Total en DT	698 806	-	462 933	53 035	514 973	53 035

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 avril 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes